

Confédération des Grossistes de France

[Accueil](#) / [BBI](#) / [Distribution](#)

Convention nationale de Partenariat avec France Travail

La Confédération des Grossistes de France (CGF) et France Travail ont signé le 13 mai 2024 une Convention nationale de Partenariat, accord qui vise à favoriser le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et à répondre aux besoins en recrutement des 160 000 entreprises du commerce de gros. Cet engagement prévoit, avec les trente fédérations métiers qui adhèrent à la CGF, un plan d'action organisé autour de quatre axes : développer des relations opérationnelles entre le réseau de France Travail, la CGF et ses fédérations adhérentes ; promouvoir et valoriser les métiers du commerce de gros afin d'attirer davantage de talents vers ce secteur dynamique ; collaborer pour faciliter les recrutements et répondre efficacement aux besoins de recrutement des entreprises du secteur ; favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées de l'emploi, en offrant des opportunités de formation et d'insertion professionnelle.

La signature de cette convention marque le début pour France Travail et la Confédération des Grossistes de France d'une collaboration visant à créer des opportunités d'emploi et à stimuler le développement économique dans le secteur du commerce de gros. Comme le souligne Isabelle Bernet-Denin, directrice générale de la CGF : « L'engagement de France Travail est indispensable afin de réduire les difficultés de recrutement des entreprises du commerce de gros et de faciliter l'intégration de demandeurs d'emploi dans ce secteur ». Rappelons que la CGF représente 160 000 entreprises qui recrutent chaque année de 75 000 à 90 000 personnes.

Stéphane Antiglio, nouveau président la CGF

Stéphane Antiglio a été élu le 24 juin dernier à la présidence de la Confédération des Grossistes de France, charge à laquelle il succède à Philippe Barbier. Diplômé d'HEC Paris, le nouveau président de la CGF a occupé des fonctions managériales dans plusieurs grandes entreprises du BtoB, dont notamment onze années comme directeur général de Pomona Passion Froid, avant de rejoindre en 2010 le groupe PHE, un des leaders européens du marché BtoB de la distribution de pièces détachées automobiles et poids lourds.

Pour sa mandature, Stéphane Antiglio entend agir pour : affirmer le rôle essentiel des entreprises du commerce de gros, en majorité des TPE et PME, dans les territoires qu'elles irriguent ; mettre en avant l'apport du commerce de gros à l'ensemble des filières de l'économie et particulièrement l'industrie, dans un contexte où la réindustrialisation est une priorité ; pérenniser le statut grossiste qui existe depuis la loi « EGalim 3 » et qui protège les spécificités de la profession ; amplifier l'accompagnement des entreprises du commerce de gros sur les sujets environnementaux (plan de décarbonation, filières REP...) ; attirer les talents et promouvoir les métiers du secteur dans la continuité du partenariat signé cette année entre la CGF et France Travail.